



**Jaquier Armand, Demierre Philippe**

Assurer le financement des lits EMS non occupés suite à la COVID 19 dans les institutions liées à des communes ou associations de communes et ainsi assurer le maintien des compétences en personnel

Cosignataires : 10	Date de dépôt : 07.09.21	DSAS
--------------------	--------------------------	------

**Dépôt**

La COVID a frappé durement les pensionnaires des EMS, leurs familles ainsi que le personnel. Nous évitons ici d'en faire l'énumération.

Nous nous concentrons sur le fait que bon nombre de réseaux et d'EMS, depuis approximativement le début de l'année, ont une part significative de leurs lits inoccupés. Nous mentionnerons deux causes parmi bien d'autres, l'une est le fait que les personnes âgées ainsi que leurs familles ont quelques craintes à s'exposer à de potentiels risques, l'autre découle du nombre conséquent de personnes décédées dans ces tranches d'âge.

Cette situation met les EMS et les réseaux de santé face à d'importantes difficultés financières. Elle a pourtant un caractère temporaire, dans quelques mois les institutions retrouveront peu à peu leurs lits occupés. La démographie ainsi que l'état de santé des personnes dans les classes d'âge concernées en sont notamment les raisons.

Les EMS et les réseaux de santé concernés ont rapidement pris contact avec la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et son Service de la prévoyance sociale (SPS).

Ils ont appliqué les mesures convenues notamment, de résorber les heures supplémentaires, de demander au personnel qui le souhaitait de baisser son taux d'occupation, de stopper les engagements, de proposer des retraites anticipées avec des encouragements, etc.

Ces mesures ont porté leurs fruits et le nombre d'employés (EPT) a baissé.

Les pertes financières sont inéluctables. Il n'est désormais plus possible sans un soutien déterminé du canton de maintenir les capacités d'accueil, de soins et d'encadrements indispensables à la demande actuelle et à venir.

En 2020 un effort a été fait afin de compenser les journées lits vides.

Nous demandons au Conseil d'Etat ce qu'il entend entreprendre afin :

- > d'assurer le financement des lits EMS non occupés suite à la COVID 19, ceci dans les institutions liées à des communes ou à des associations de communes ;
- > d'assurer le maintien des compétences, chèrement acquises, en personnel et du personnel.

—